



MÉMOIRE SUR LE SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT REVISÉ DE LA VILLE DE LAVAL



Présenté à la Ville de Laval
par Éco-Nature

Mai 2017

Table des matières

Présentation d'Éco-Nature.....	3
1. Introduction	4
2. Préoccupations et recommandations	4
2.1. Cibles de conservation : visez dans le mille !	4
2.2. Protéger un joyau : les trois grandes îles	5
2.3. Une affectation « protection »... qui protège !	6
2.4. Milieux naturels : moins de pertes, plus de gains	6
2.5. La densification : oui, mais... ..	8
2.6. Une notion de paysage... plus claire	8
2.7. Des consultations publiques profitables.....	9
2.8. Une eau de qualité pour tous.....	10
2.9. Un parc à vocation régionale reconnu.....	11
3. Conclusion	12
4. Références	12



PRÉSENTATION D'ÉCO-NATURE

Fondé en 1985, Éco-Nature est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la protection et la mise en valeur de la rivière des Mille îles et ses affluents, avec l'aide de la communauté pour le bénéfice de la collectivité. Éco-Nature gère le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles qui offre des activités d'éducation relative à l'environnement, de nombreuses activités récréotouristiques en plus de promouvoir les initiatives d'intendance et l'écocitoyenneté pour la conservation des milieux naturels du territoire.

Éco-Nature veille à la conservation de plus de 400 hectares de milieux naturels sensibles, reconnus parmi les habitats rares et exceptionnels de l'écosystème du Saint-Laurent et vise à ajouter aux territoires déjà protégés l'ensemble des milieux naturels de la rivière des Mille îles. En 1998, Éco-Nature a participé à la création du Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles, dont il est le gestionnaire. En collaboration avec gouvernement du Québec et de nombreux partenaires municipaux, l'organisme travaille à l'agrandissement du Refuge faunique depuis 2011.

Éco-Nature est le créateur et le gestionnaire du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles qui attire plus de 150 000 visiteurs annuellement. Éco-Nature propose des circuits nautiques autoguidés, des activités pour les groupes scolaires, des camps de jour, des croisières animées sur un bateau pouvant accueillir 48 passagers et un centre d'interprétation. Annuellement, Éco-Nature organise et collabore à une foule d'activités environnementales (restauration de rives et de milieux naturels, corvées de nettoyage, plantations...), récréatives et sportives (pêche, course de canot...), culturelles et historiques (kiosques, expositions...), scientifiques (colloques, projets de recherche, études, suivis et inventaires...) sur le territoire de la rivière des Mille îles. Bien ancré dans la communauté, Éco-Nature favorise l'implication et l'engagement citoyen qui contribue à la conservation de la rivière des Mille îles.

Dirigé par un conseil d'administration de 12 personnes, l'organisme compte une équipe pluridisciplinaire composée de 19 employés permanents, de 85 employés occasionnels et de plus d'une centaine de bénévoles. Avec un budget annuel de près de 2 M\$, Éco-Nature s'autofinance avec la vente de produits et de services, mais aussi par des appuis et des ententes de services avec des partenaires municipaux et gouvernementaux. Éco-Nature bénéficie également du soutien technique et financier de plus de 150 partenaires et collaborateurs.



1. INTRODUCTION

Pendant de nombreuses années, la Ville de Laval s'est développée de manière intensive et peu structurée. Aujourd'hui, Éco-Nature se réjouit à l'idée que la Ville de Laval se dote d'une vision d'avenir et qu'elle planifie son développement et son aménagement de manière concertée, harmonieuse et durable. Éco-Nature souligne les efforts déployés par la Ville afin que l'environnement soit au cœur des orientations de son développement. L'atteinte de « l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des milieux naturels et agricoles et du patrimoine » est un défi de taille. Non seulement cet équilibre est essentiel au développement d'une Ville et au bien-être de ces citoyens, il est également garant d'une prospérité économique durable.

Dans ce mémoire, Éco-Nature souhaite partager certaines préoccupations soulevées suite à l'analyse du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (S.A.D.R.-1) de la Ville de Laval, et proposer des pistes de réflexion permettant de l'améliorer, afin qu'il atteigne pleinement ses objectifs. Éco-Nature espère ainsi aider la Ville à accroître les retombées positives de ce projet sociétal et collectif qui marquera définitivement l'identité et l'avenir de Laval.

2. PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS

Certains éléments du second projet de schéma interpellent Éco-Nature. Ils sont regroupés en neuf (9) grands enjeux pour lesquels des recommandations sont proposées, pour le schéma ainsi que pour sa mise en œuvre.

2.1. Cibles de conservation : visez dans le mille !

La Ville de Laval vise à ce que 14% de son territoire soit voué à la conservation. Une cible qui ne souscrit pas aux orientations de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) qui vise 17% de milieux naturels protégés. Éco-Nature est d'avis que 17% représentent un seuil minimal de conservation auquel il faut adhérer. Il est facilement atteignable et il représente un legs pour les générations futures et la qualité de vie des Lavallois. Les superficies envisagées par la Ville sont essentiellement boisées et elles contribuent notamment à lutter contre les îlots de chaleur. Cependant, des milieux naturels tout aussi importants à protéger ont été omis : les milieux humides, les cours d'eau intérieurs, les deux rivières, les rives et les friches. Ces milieux devraient également être soustraits au développement, ne serait-ce que pour leurs rôles essentiels sur la



santé et la sécurité publique. Par exemple, les milieux humides peuvent prévenir les inondations en captant les eaux de surface et de ruissèlement. Il est primordial que les milieux naturels soient interreliés pour assurer une connectivité d'habitats entre les deux rives de Laval. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) propose de mettre en place un réseau naturel reliant les principales composantes paysagères du territoire que sont les cours d'eau et les grands espaces verts. Cette mosaïque de milieux naturels présents à Laval constitue une richesse unique dans la province ainsi qu'un attrait touristique. L'importance des écosystèmes de la rivière des Mille Îles pour la régulation des niveaux des rivières, l'eau potable, la santé et le bien-être, la biodiversité et les activités récréatives n'est plus à démontrer. C'est pourquoi Éco-Nature travaille à conserver des milieux naturels sur son territoire depuis plus de 30 ans. Nous accompagnerons la Ville à atteindre l'objectif minimal de 17% d'aires protégées.

Recommandations

- Dédier au minimum 17% du territoire terrestre à la conservation.
- Ajouter au 17% de milieux protégés : les milieux humides et les doter de l'affectation *Conservation*, les rives, les cours d'eau intérieurs et des friches.
- Procéder à l'acquisition des îles inhabitées de Laval, dont 24 sont orphelines et les vouer à la conservation.
- S'inspirer des innovations mondiales (fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande ; Taïx, 2017) et développer des outils juridiques (Fiducie foncière d'utilité sociale, réserve aquatique, zonage *espace bleu*) pour conserver à perpétuité la rivière des Mille Îles.
- Maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés (type, âge, fonctions...) et interconnectés.
- Inscrire au registre des aires protégées tous les milieux naturels conservés.

2.2. Protéger un joyau : les trois grandes îles

En 2010, Éco-Nature a réalisé une étude sur la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre (Boutin et coll., 2010). Celle-ci a confirmé l'exceptionnelle diversité faunique et floristique des trois grandes îles justifiant l'urgence de les conserver. Combiné à une volonté citoyenne remarquable, ces initiatives ont mené en 2011 à une mise en réserve des trois grandes îles par le Gouvernement du Québec. Éco-Nature et les citoyens sont inquiets du sort du joyau de la rivière des Mille Îles. Dans le second projet de schéma, il est prévu que ces îles fassent l'objet d'une affectation



Protection. Il sera donc possible d'y construire des habitations d'une hauteur maximale de six (6) étages. Des développements, même légers, sur les trois grandes îles risquent de compromettre le maintien de la qualité et de la richesse de ces sites incomparables au Québec. Éco-Nature propose à la Ville de faire preuve d'audace et de suivre l'exemple de Montréal, qui a su protéger le mont Royal du développement et dont les bénéfices sont aujourd'hui majeurs.

Recommandations

- Conclure le partenariat Ville, CMM et Gouvernement du Québec pour acquérir les trois grandes îles.
- Doter les trois grandes îles de l'affectation *Conservation*.
- Accorder à celles-ci un statut de conservation légalement reconnu (par ex. Refuge faunique) inscrit au registre des aires protégées du Québec.

2.3. Une affectation « protection »... qui protège !

Parmi les nouvelles affectations proposées dans le second projet, l'affectation *Protection* autorise l'habitation à faible densité sous certaines conditions. Cette possibilité de développement va à l'encontre de l'objectif de l'affectation *de conserver [...] de manière durable les milieux naturels sur le territoire*. Sont visés par cette affectation des milieux naturels à haute valeur écologique telles les trois grandes îles et l'île Locas dont le potentiel de conservation a été précédemment démontré (Vachon, 2004 ; Boutin et coll., 2010). De plus, certains de ces milieux ne sont pas compatibles avec des activités récréatives extensives. Par exemple, la population de tortue géographique de l'île Saint-Joseph est très sensible à la présence humaine et la navigation de plaisance représente une menace reconnue pour cette espèce désignée vulnérable au Québec (Boutin et Poulin, 2016 ; Environnement Canada, 2016).

Recommandations

- Revoir les parties du territoire présentement visées par l'affectation *Protection*, notamment l'île Locas et les trois grandes îles afin qu'elles soient mieux protégées.

2.4. Milieux naturels : moins de pertes, plus de gains

Huit (8) zones d'expansion urbaine sont prévues dans le second projet de schéma. Dans ce contexte, il est à prévoir que des milieux naturels seront potentiellement altérés ou



sacrifiés au profit de l'urbanisation. Si le développement se fait de façon structurée et réfléchi, dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, l'impact pourra être atténué. Toute intervention dans, ou près, de milieux naturels doit absolument tenir compte des impacts cumulatifs qui affecteront les milieux naturels résiduels au fil du temps. Les milieux naturels doivent être résilients et conserver leurs fonctions écologiques dans le futur afin d'assurer leur rôle et de maintenir les services rendus. Ils ont une incidence directe notamment sur la santé, la qualité de vie des citoyens, sur la régularisation des eaux, l'approvisionnement en eau potable, les activités récréatives et touristiques et donc sur l'économie. Laval a perdu un bon nombre de milieux humides au profit de développement par le passé, aucune perte additionnelle ne devrait être consentie.

Les milieux naturels doivent pouvoir résister et survivre à l'accroissement des pressions anthropiques liées au développement urbain et à la présence humaine, mais aussi aux pressions naturelles croissantes (épidémies de ravageurs, espèces exotiques envahissantes, inondations, sécheresses, etc.) liées aux changements climatiques. Lorsque la quantité ou la qualité des milieux naturels décroît, la pression sur les milieux résiduels augmente. Maintenir des milieux naturels en quantité et en qualité suffisantes est la clé de la résilience et de la pérennité de ces milieux dans le futur.

Recommandations

- Réduire au maximum la perte et la dégradation des milieux naturels.
- S'engager à respecter la capacité de support des écosystèmes.
- Utiliser la compensation pour faire des gains en superficies naturelles, uniquement dans des situations où les pertes sont inévitables.
- Compenser le développement urbain par l'acquisition de milieux naturels existants et leur accorder l'affectation *Conservation*.
- Augmenter l'objectif de canopée à 30% plutôt que 20%.
- Assurer la conservation des boisés lavallois, incluant des boisés orphelins, comme le boisé du Souvenir, afin que tous les quartiers disposent d'espaces naturels de qualité.
- Raffermer la réglementation concernant de nouveaux développements dans la zone de récurrence 0-20 ans, éliminer les dérogations possibles.
- Prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes dans les milieux naturels et contrôler les foyers qui risquent de coloniser des milieux naturels sains.



- Préserver les habitats des espèces fauniques et floristiques en péril, menacées et vulnérables ou d'intérêt local et régional.
- Bannir l'usage de gazon synthétique.
- Assurer l'intégrité, la pérennité et la qualité des milieux naturels dans le temps.
- Solliciter l'aide et l'expertise des organismes de conservation.

2.5. La densification : oui, mais...

La Ville de Laval propose maintenant une modulation de la densité résidentielle avec un contrôle des hauteurs maximales autorisées. La densification sur l'île de Laval s'avère nécessaire pour accommoder la population croissante tout en limitant l'étalement urbain. Éco-Nature est en accord avec la densification et de la construction en hauteur le long des grands axes routiers ; toutefois le long des rivières des Mille Îles et des Prairies, ainsi qu'en bordure des milieux naturels, les densités et les hauteurs autorisées devraient être réduites. Éco-Nature déploie des efforts constants afin que la rivière des Mille Îles demeure un havre de paix et de tranquillité qui est responsable de son succès et qui en fait un attrait touristique important à Laval et un moteur économique. Éco-Nature souhaite que le développement se fasse en harmonie avec le paysage et dans le respect des écosystèmes riverains.

Recommandations

- Limiter à deux (2) étages les bâtiments en bordure des rivières des Mille Îles et des Prairies de sorte qu'elle ne dépasse pas la hauteur de la canopée.
- Augmenter graduellement la hauteur maximale des bâtiments à mesure que l'on s'éloigne des rivières.
- Accroître la densité près du centre-ville et la réduire en bordure des milieux naturels et de la rivière des Mille Îles et des Prairies.

2.6. Une notion de paysage... plus claire

La notion de paysage est essentielle dans un schéma d'aménagement, puisqu'elle permet de conserver l'intégrité structurelle du territoire et l'harmonie dans le développement. En l'absence d'une notion de paysage bien définie dans le second projet de schéma, Éco-Nature se demande si la Ville a prévu des dispositions pour protéger les paysages naturels de rivière des Mille Îles ses îles, ses marais, ses marécages et ses rives naturelles qui en font sa richesse et sa popularité. Le patrimoine bâti représente également un



attrait important qui fait partie intégrante de l'identité de certains quartiers. La cohésion harmonieuse des zones patrimoniales et naturelles est capitale dans un contexte d'urbanisation afin de conserver des quartiers riches et inspirants.

Recommandations

- Maintenir un couvert forestier et végétal continu le long de la rivière des Mille Îles.
- Tenir compte du patrimoine bâti dans les règlements d'urbanisme qui découleront du schéma.
- Planter des arbres de remplacement en prévision de, ou immédiatement après, la perte de couvert forestier causé par l'agrile du frêne ou des chablis par exemple.
- Assujettir l'abatage d'arbre à l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par la Ville, en se basant sur l'exemple de la Ville de Rosemère.

2.7. Des consultations publiques profitables

Le projet de loi 122 vise essentiellement à reconnaître les municipalités en tant que gouvernements de proximité et, à ce titre, à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs décisionnels. Il prévoit entre autres l'abolition des référendums municipaux. Cet outil extrêmement important permet aux citoyens de s'exprimer entre deux élections sur des décisions entourant le développement de leur milieu de vie. L'apport de la voix citoyenne est essentiel. Par exemple, dans le second projet du S.A.D.R-1, on peut lire : « Les consultations publiques dans le cadre de l'élaboration de la vision stratégique et du schéma d'aménagement ont confirmé l'attachement des Lavallois à leurs quartiers, qui constituent des points d'ancrage significatifs. » Ces consultations ont permis aux Lavallois et aux Lavalloises d'exprimer leur vision de l'avenir pour leur ville. C'est dans l'intérêt des citoyens et de la Ville de maintenir ce lien afin que l'échange et le dialogue se poursuivent. Faute de pouvoir connaître les intentions gouvernementales en matière de consultations publiques municipales, nous profitons de ce mémoire pour exprimer notre inquiétude quant à une éventuelle perte de mécanismes consultatifs en regard avec l'aménagement et l'urbanisme à Laval.

Recommandations

- Maintenir un processus de consultation publique, palliant la perte éventuelle des référendums municipaux, lors de décisions importantes affectant la gestion du territoire.



- Consulter les organismes présents sur son territoire en amont des décisions environnementales et relatives au développement et à l'affectation du territoire.

2.8. Une eau de qualité pour tous

La qualité de l'eau de la rivière des Mille Îles s'est nettement améliorée depuis les années 90. Les suivis de la qualité de l'eau réalisés par Éco-Nature, conjointement avec la Ville de Laval et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques depuis 17 ans, démontrent que la rivière est désormais généralement baignable du côté lavallois (Brouillette, 2017). Afin que la rivière retrouve ses usages d'antan et que soient envisagées de nouvelles offres récréatives et touristiques, incluant potentiellement la réouverture de plages, la Ville a intérêt à réduire et à éliminer progressivement le problème des surverses d'eaux usées. La réduction de la contamination bactériologique dans la rivière des Mille Îles, qui est liée à seulement 20 ouvrages, aura des répercussions positives sur les usages, la faune aquatique et la production d'eau potable, considérant qu'au-delà de 300 000 personnes s'approvisionnent à même la rivière. L'approvisionnement en eau potable et le maintien de la qualité de l'eau risquent d'être un enjeu majeur dans un contexte de changements climatiques (sécheresses, fortes pluies, fréquence et durée des surverses) futurs. Le développement de Laval doit tenir compte de cette vulnérabilité, au même titre que toutes les autres activités susceptibles d'altérer la qualité de l'eau (eaux de ruissellement des zones urbanisées, usage de sels de déglacage, risque de contamination aux hydrocarbures, etc.).

Recommandations

- Éliminer progressivement les surverses d'eaux usées dans la rivière des Mille Îles en partenariat avec les gouvernements et les municipalités de la rive nord.
- Aménager des bassins de rétention des eaux usées pour éviter qu'elles ne soient rejetées dans la rivière des Mille Îles. L'aménagement des bassins ne devrait pas se faire au détriment des milieux naturels ni en n'empiétant sur ceux-ci.
- Éliminer les branchements croisés et les raccordements clandestins.
- Assurer la conformité des fosses septiques.
- Prévoir une saine gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en maximisant les surfaces perméables et végétalisées.
- Poursuivre et supporter le programme d'échantillonnage de l'eau des rivières des



Mille Îles et des Prairies.

- Viser une qualité d'eau permettant la baignade en tout temps, seuil de 200 UFC/100 ml (Brouillette, 2017).

2.9. Un parc à vocation régionale reconnu

Le corridor faunique et récréatif de la rivière des Mille Îles constitue un territoire exceptionnel et un élément unique à l'échelle provinciale dont l'importance est reconnue par la CMM. Le projet de « Parc de la Rivière-des-Mille-Îles » a notamment été retenu parmi les cinq (5) grands projets métropolitains ciblés par la Trame verte et bleue du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) pour le Grand Montréal 2012-2017. Grâce à Éco-Nature, la conservation et la mise en valeur de la rivière des Mille Îles est un projet bien engagé qui poursuit son cours depuis plus de 30 ans. Éco-Nature a développé une vaste expertise de son territoire et possède une excellente connaissance des milieux naturels de la rivière des Mille Îles ; plusieurs ont été caractérisés et cartographiés, des recherches scientifiques y sont réalisées, les espèces en péril y sont suivies et protégées avec l'appui du gouvernement du Canada depuis 1999. Le territoire abrite actuellement 90 espèces en péril et comprend des éléments fauniques et floristiques rares et uniques au Québec et au Canada. Éco-Nature a su relever le défi de la conciliation des usages en permettant la mise en valeur de la rivière de façon durable, dans le respect des écosystèmes, et ce, en impliquant la communauté. Dans le souci d'étendre ce modèle de gestion intégrée unique et profitable à l'ensemble de la rivière, des démarches sont en cours pour agrandir le Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. Avec l'appui du Gouvernement du Québec et des municipalités riveraines, ce projet vise l'attribution d'un statut d'aire protégée légalement reconnu à des îles, des milieux humides, des rives et des habitats fauniques de la rivière des Mille Îles ; plus de 500 ha sont à l'étude. Une fois les bases de la conservation bien établies, Éco-Nature pourra poursuivre son objectif d'accessibilité à la rivière et mettre en œuvre des projets régionaux novateurs tel un réseau de transport récréatif et utilitaire sur 42 km, afin que tous les citoyens et citoyennes bénéficient des retombées de ce Parc d'envergure.

Recommandations

- Reconnaître l'importance et le rôle du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles et en faire une partie intégrante du schéma d'aménagement.



3. CONCLUSION

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval est un projet ambitieux et structurant. Dans ce contexte, la Ville fait face à des défis importants, mais aussi à des opportunités uniques de repenser et de revoir l'avenir de son territoire. Éco-Nature se réjouit à l'idée d'œuvrer dans une Ville en plein essor, mais aussi plus verte, plus humaine et plus à l'écoute des citoyens. En ce sens, nous espérons que nos préoccupations seront entendues et nos recommandations considérées, afin que le développement futur de Laval se fasse dans le respect de la santé et de cet environnement unique et surtout irremplaçable. Nous souhaitons que la Ville fasse preuve d'audace et qu'elle innove en relevant le défi de la conservation des milieux naturels, non pas au détriment du développement, mais pour offrir des milieux de vie sains aux citoyens et aux générations futures. Bénéficiant de l'implication d'intervenants soucieux de l'environnement et de l'appui de citoyens engagés, Laval possède tous les éléments pour devenir un chef de file en matière de développement durable.

4. RÉFÉRENCES

- Boutin, A. et M. Poulin. 2016. Plan de conservation de la tortue géographique (*Graptemys geographica*) à la rivière des Mille Îles. Éco-Nature, Laval, Québec. 88 p.
- Boutin, A., P. M. Valiquette, R. Pelletier et G. Lepage. 2010. Étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l'archipel Saint-François. Rapport présenté à Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles. Éco-Nature, Laval, Québec. 97 p.
- Brouillette, D. 2017. Qualité bactériologique de l'eau de la rivière des Mille Îles à l'été 2016. Présentation offerte aux fonctionnaires et élus des villes de Laval, de Lorraine et de Mirabel ainsi que des MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville et Les Moulins et leurs municipalités constituantes, le 30 mars 2017, à Lorraine (Québec).
- Environnement Canada. 2016. Plan de gestion de la tortue géographique (*Graptemys geographica*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 49 p.
- Taïx, C. La Nouvelle-Zélande dote un fleuve d'une personnalité juridique. Le Monde, le 20 mars 2017. http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/03/20/la-nouvelle-zelande-dote-un-fleuve-d-une-personnalite-juridique_5097268_3244.html#ZjhKY15QYiCWIdPS.99 [consulté le 5 mai 2017].
- Vachon, N. 2004. Avis faunique Île Locas, rivière des Mille Îles. Société de la faune et des parcs du Québec Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie. Longueuil, Québec. 16 p.

